

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 12 décembre 2017

Délibération 2017_12_020

Objet : Aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au programme d'actions 2018

Le douze décembre deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : M. Christian COUTURIER, M. Éric PROVOST, Mme Muriel GUILLET, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. Jean CHARRIER, M. Claude CAUDAL, M. Alain RAYMOND, M. Jean-Charles JUHEL, M. Anne LERAY, M. Joël BARAUD, M. René LE YOUDEC, M. Michel BÉLOUIN, Mme Muriel VANDENBERGHE.

Assistaient également : M. Jean TEURNIER, M. Didier COULOMBEL, Mme Élise VADAINÉ, Mme Cécile FOURMARIER.

Étaient excusés ou absents : M. Nicolas MARTIN, donnant pouvoir à M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Freddy HERVOCHON, M. Alain ROBERT, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Christophe DOUGÉ, M. Didier PÉCOT, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Christian LORINQUER, M. Marcel COUSIN, Mme Marcelle CHAPEAU.

Nombre de votants : 15 (14 présents + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean TEURNIER

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'animation du SAGE estuaire de la Loire, de l'ASTER, les études du SAGE ainsi que la communication sont des opérations éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le taux d'aides est fixé comme suit :

- Aides au poste :
 - o Animation du SAGE

POSTE	TAUX D'AIDES
Animatrice du SAGE	Poste financé à 80% sur 0,8 ETP (0,2 ETP dédié à la direction du SYLOA) + forfait de dépenses de fonctionnement de 20 000 € (proratisé à 0,8 ETP)
Chargée de mission SAGE	Poste financé à 80% + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€
Chargé d'évaluation SAGE et ASTER	Poste financé à 80% + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€
Responsable de communication	Poste financé à 80% (proratisé à 0,6 ETP dédié au SAGE) + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,6 ETP)
Secrétaire – Comptable	Poste financé à 80% (sur 0,5 ETP maximum) + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,5 ETP)

- o Animation ASTER

POSTE	TAUX D'AIDES
Animateur ASTER	Poste financé à 60% (sur 0,66 ETP – surface de l'ASTER de Loire Atlantique) + forfait de dépenses de fonctionnement de 12 000 € (proratisé à 0,66 ETP)

- Aides aux études

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Écriture du SAGE	Étude financée à 80 %
Stage	Étude financée à 80 %

- Communication

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Communication du SAGE	Financement à 60 %

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

- ✓ **Décide** de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER, les études et la communication du SAGE pour l'année 2018.
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout acte et document afférents à la demande de subvention.

Fait à Nantes, le 12 décembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20171212-2017_12_020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 14/12/2017


Christian COUTURIER
Président du SYLOA